



Réf. Farde e-Assemblées : 2400413

N° OJ : 3

Projet d'Arrêté - Conseil du 10/05/2021

Objet : Asbl "Fédération des Secrétaires communaux Bruxellois".- Cotisation 2021 : 300,00 EUR.

Le Conseil communal,

Considérant que le Conseil d'Administration de l'asbl Fédération des secrétaires communaux Bruxellois a fixé la cotisation des membres actifs pour l'année 2021 à 300,00 EUR;

Considérant que le crédit à l'article 10101/33101 repris sur la liste des transferts votée en séance du Conseil communal du 08/02/2021, à savoir 200,00 EUR, n'est pas suffisant;

Considérant que le montant de la cotisation s'élève maintenant à 300,00 EUR;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1er.- d'admettre l'augmentation de 100,00 EUR du montant de 200,00 EUR repris sur la liste des transferts votée par le Conseil communal le 08/02/2021.

Article 2.- de liquider la cotisation d'un montant de 300,00 EUR, à engager à l'article 10101/33101 du budget ordinaire de 2021, au profit de l'asbl Fédération des secrétaires communaux Bruxellois, via une réallocation de 100,00 EUR de l'article 10101/33201 en faveur de l'article 10101/33101.

Annexes :